

Préambule

L'AEFE :

Créée en 1990, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, est chargée du suivi et de l'animation d'un réseau de 243 établissements à programme français.

L'agence a pour missions principales d'assurer la continuité du service public d'éducation pour les enfants français, de contribuer à la diffusion de la langue et de la culture françaises auprès des élèves étrangers et de participer au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers.

L'UNSS

L'association dite Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Avec plus de 1 000 000 élèves licenciés et 95 000 jeunes officiels, l'UNSS est la fédération sportive scolaire du second degré. Elle propose une offre sportive originale, peu coûteuse, grâce à un encadrement particulièrement qualifié pour les élèves scolarisés.

L'AEFE et l'UNSS participent à l'exécution d'une mission de service public, l'une sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères, l'autre sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale.

Exposé des motifs

L'AEFE compte faire de la dimension sportive au sein des établissements qu'elle gère, une dynamique fédératrice et motivante en favorisant une pratique plus intense, ouverte, diverse du sport.

L'UNSS compte faire valoir son expérience et son expertise auprès des élèves scolarisés des lycées français établis à l'étranger.

Dès lors les parties conviennent ce qui suit :

Article 1

Il est créé un comité de liaison chargé d'initier, favoriser et fédérer les initiatives sportives inter-établissements et de développer la vie associative et notamment en favorisant et en initiant la constitution d'une association sportive dans les établissements à programme français à l'étranger.

Article 2

Le comité de liaison est constitué de 4 représentants de l'AEFE et 4 représentants de l'UNSS.

Article 3

L'AEFE mobilise son réseau autour du présent projet au travers des établissements mutualisateurs.*

L'UNSS crée un réseau d'interlocuteurs auprès des établissements de l'AEFE ; le document figure en annexe.

Article 4

L'UNSS met à disposition ses ressources en termes d'organisation, d'expertise éducative et d'outils pédagogique.

Article 5

L'UNSS affine les associations sportives des établissements à programme français participant au projet et délivre des licences UNSS aux élèves qu'ils soient français ou étrangers sous réserve qu'ils bénéficient des garanties d'assurance nécessaires.

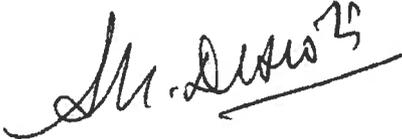
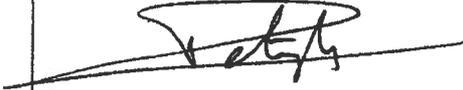
Article 6 – La durée du protocole

Le présent protocole est signé pour une durée de deux années renouvelables.

A l'issue de cette période, un bilan global réalisé par le comité de liaison permettra d'étudier les termes de son renouvellement éventuel. Il peut être dénoncé au plus tard le 1^{er} mars de l'année scolaire en cours, par courrier envoyé par l'une ou l'autre des parties.

* la politique partenariale d'un établissement du réseau avec l'Unss est présentée au comité de pilotage de la mutualisation qui peut notamment inscrire les actions de formation au plan régional de formation.

29 JUIN 2011

<p>La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger</p> <p>Madame Anne-Marie DESCÔTES</p> 	<p>Le directeur de l'UNSS</p> <p>Monsieur Laurent PETRYNKA</p> 
--	---

Annexes

L'UNSS communique à l'AEFE un document stipulant les correspondants UNSS des établissements mutualisateurs des 18 zones de formation de l'AEFE (documents joints).

Les établissements impliqués dans les « Jeux Internationaux de la Jeunesse » doivent s'affilier à l'UNSS via le portail mis à disposition et s'acquitter des licences pour chacun des participants.

Chaque établissement du réseau AEFE qui s'engagerait dans une compétition relevant de l'UNSS devra s'affilier à l'UNSS via le portail mis à disposition et s'acquitter des licences pour chacun des participants.